

*Ministère Délégué  
auprès du Premier Ministre  
Chargé de l'Economie, des Finances,  
du Commerce et du Plan*

*Direction Générale des Douanes*



*République de Côte d'Ivoire  
Union - Discipline - Travail*

**CIRCULAIRE - N° 717 / du 05 MARS 1993**  
(DIFFUSION GENERALE)

**OBJET : COMMISIONNAIRES EN DOUANE  
AGREES POUR LE DEDOUANEMENT  
DES BOISSONS ALCOOLIQUES, DES TABACS  
ET CIGARETTES.**

REF : Circulaire n°662 du 17 Juin 1991.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble des services et des usagers que la liste des Commissionnaires en Douane agréés pour le dédouanement des boissons alcooliques, des tabacs et cigarettes est modifiée et complétée comme suit :

**- UNION TRANSIT ; 16 B.P. 1608 ABIDJAN 16.**

**AMPLIATIONS :**

- Syndicat des Transitaires S/C SOCOPAO
- FEDERMAR
- Syndicat PME Transit S/C SIS-TRANSIT
- SCIMPEX
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Direction des Recettes et Statistiques

